



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Madame Catherine VICTOR	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Versement d'une cotisation exceptionnelle à l'association « TGV Trans Europe Rhin-Rhône Méditerranée » afin de réaliser une étude d'opportunité pour un projet Interreg VI A France-Suisse, portant sur le renforcement des échanges sur l'axe ferroviaire Dijon / Besançon – Lausanne

La liaison TGV Lausanne-Dijon apparaît essentielle dans le cadre des efforts d'amélioration de la connectivité de Dijon métropole par le rail.

Les villes de Dijon et Lausanne sont reliées par une ligne ferroviaire qui traverse le nord du Jura et le Haut-Doubs. Aujourd'hui trois TGV Lyria au départ de Paris assurent la liaison entre Dijon et Lausanne en environ 2 heures avec des arrêts systématiques à Dole, Frasne et Vallorbe et un arrêt par jour à Mouchard. Les correspondances proposées dans ces différentes gares permettent de rejoindre des destinations dans le Doubs, le Jura, la Vallée-du-Joux et le Neuchâtelais. Une quatrième liaison TGV quotidienne a été supprimée en 2020 à la faveur d'un service direct entre Lausanne et Paris via Genève, contournant la région Bourgogne-Franche-Comté.

Aucune liaison ferroviaire directe n'est proposée entre Besançon et Lausanne et les déplacements en train entre les deux villes doivent s'effectuer par des correspondances TER-TGV soit à Dole, soit à Mouchard, pour un meilleur temps de trajet d'environ 2h20.

Dijon, Besançon et Lausanne, ainsi que les territoires intermédiaires, présentent des synergies dans divers domaines porteurs en termes de collaborations potentielles comme la gastronomie, le vin, la recherche scientifique, la santé, le sport de haut niveau et la création artistique, entre autres, ainsi que le tourisme de proximité. Alors que des collaborations ont été mises en place entre Besançon et Lausanne sur certaines thématiques, notamment en ce qui concerne la recherche scientifique et médicale, ainsi que la coopération culturelle, peu d'initiatives similaires n'ont vu le jour entre Lausanne et Dijon. Ces deux villes partagent pourtant une vocation internationale à travers l'accueil de sièges d'institutions mondiales (Comité international olympique à Lausanne, Organisation internationale de la vigne et du vin à Dijon...) ainsi qu'un positionnement commun sur les secteurs forts de la gastronomie et du vin, notamment en lien avec le patrimoine mondial de l'UNESCO (respectivement les Climats de Bourgogne et Lavaux).

Le rapprochement de ces trois villes sur la base des thématiques partagées pourrait jouer un rôle moteur dans la dynamisation de l'axe Dijon/Besançon-Lausanne avec des effets bénéfiques pour les territoires intermédiaires situés des deux côtés de la frontière. Ceci permettrait de faire valoir des arguments pour la densification des relations ferroviaires entre Dijon, Besançon et Lausanne au-delà de ce qui est actuellement proposé.

Dans ce contexte, l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée, dont Dijon métropole est membre, propose de réaliser une étude d'opportunité dans le cadre du programme Interreg France Suisse 2021-2027, pour un projet qui viserait à renforcer les coopérations entre Dijon, Besançon et Lausanne, ainsi que les territoires intermédiaires.

Le programme Interreg VI A France-Suisse 2021-2027 de la Commission européenne, qui comprend deux priorités stratégiques autour de la mobilité durable transfrontalière et du tourisme transfrontalier durable, pourrait en effet fournir le cadre pour amorcer un travail collaboratif sur ces différentes opportunités.

Le projet consistera ainsi à identifier les pistes de collaboration présentant le plus important potentiel de développement à l'échelle de l'axe Dijon-Besançon/Lausanne, à évaluer l'opportunité de développer une stratégie et un plan d'actions pour la mise en place de ces collaborations dans le cadre du programme Interreg VI A France-Suisse, et à définir le contenu d'un projet qui pourrait être élaboré à cet effet.

Les objectifs de cette étude préalable à un projet commun Interreg sont ainsi :

- d'identifier les vecteurs de renforcement des échanges entre Dijon et Besançon d'un côté, et Lausanne de l'autre, ainsi qu'avec les territoires de proximité situés des deux côtés de la frontière.
- d'évaluer l'opportunité de déposer un projet dans le cadre du programme Interreg VI A France-Suisse visant à développer une stratégie et plan d'actions pour approfondir ces échanges, et accroître les flux sur l'axe ferroviaire desservant ces territoires.

Les partenaires (Dijon métropole ; Grand Besançon ; Région Bourgogne-Franche-Comté ; Canton de Vaud ; Ville de Lausanne) ont décidé de financer à part égale le coût de cette étude préalable pour un coût de 5 000 euros par partenaire.

Dijon métropole pilotera l'étude préalable.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une cotisation exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour permettre la réalisation d'une étude d'opportunité préalable à un programme INTERREG France-Suisse 2021-2027 ;
- **de dire** que les crédits seront pris sur le budget l'année 2023.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN